

Décret

Générale

colonial

Décret n° 52-450-1934 Désignation des directeurs des agences économiques.

n° 52-450-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 avril 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

VISAS

Vu l'article 36 de la loi de finances du 28 février 1934

Vu le décret du 4 avril 1934, portant réalisation de la réforme administrative

Vu le décret du 6 avril 1934, portant extension aux colonies des décrets du 4 avril 1934

Sur la proposition du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les directeurs des agences économiques des colonies et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies, sont nommés par arrêté du Ministre. Art. 2. — Je Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

ALBERT LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Pierre LAVAL.**